

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 mai 2014
(convocation du 14 mai 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoît, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck
M. RAUTUREAU Benoît à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

Service Public de l'assainissement - Projet MAGEST - Avenant n° 1 à l'accord de consortium - Autorisation
--

Madame JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Un accord de consortium a été signé en 2011 portant sur le réseau de surveillance automatisé de la qualité des eaux du système estuarien Garonne-Dordogne-Gironde dénommé MAGEST (MArel Gironde ESTuaire).

Ce consortium réunit les parties suivantes :

- l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- EDF - Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais,
- la Communauté urbaine de Bordeaux,
- l'Université Bordeaux 1,
- le Centre National de la Recherche Scientifique,
- l'Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine,
- l'Institut français de recherche pour l'exploitation en mer,
- le Centre national d'étude du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts,
- le Conseil régional d'Aquitaine,
- le Conseil général de la Gironde,
- le Grand port maritime de Bordeaux,
- le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire,
- le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne,
- l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR).

Compte tenu des choix à mettre en œuvre sur l'évolution des équipements techniques (nouvelle station, surveillance des stations), sur les moyens informatiques du réseau MAGEST (logiciel utilisé, gestion et sécurisation des données) et sur les modalités financières (budget à réviser), des réflexions sont entamées dès à présent et permettront d'aboutir, à moyen terme, à un prochain accord de consortium. Dans l'attente, il apparaît utile de prolonger l'accord de consortium actuel.

L'avenant a également pour objet de contractualiser la substitution de signataire de l'ancienne UB1 par l'Université de Bordeaux nouvellement créée.

En effet, en application des dispositions des articles 2 et 11 du décret n° 2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, l'UB1 cesse d'exister en tant que personne morale à compter du 1^{er} janvier 2014. A compter de cette date, l'Université de Bordeaux se substitue aux universités Bordeaux-I, II (UBxS) et IV regroupées au sein de ce nouvel établissement. Les droits et obligations de l'UB1 sont ainsi automatiquement transférés à l'Université de Bordeaux.

Les parties se sont rapprochées et proposent de prolonger par voie d'avenant la durée de l'accord de consortium actuel jusqu'au 31 décembre 2015.

La prolongation de l'accord se traduit par une participation de la Cub de 5 500 € TTC en 2014 et 5 500 € TTC en 2015.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2012/0060 approuvant la convention de consortium relative au projet MAGEST ;

VU la convention de consortium MAGEST du 1^{er} janvier 2011 ;

VU les articles 2 et 11 du décret n° 2013-805 du 3 septembre 2013 ;

VU le projet d'avenant à la convention de consortium annexé à la présente délibération ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que dans l'attente de la signature du futur accord de consortium relatif au projet MAGEST, il est nécessaire de prolonger l'accord existant jusqu'au 31 décembre 2015

DECIDE

Article 1 : Les termes du projet d'avenant n° 1 ci-annexé, relatifs à la prolongation de l'accord de consortium MAGEST, sont approuvés ;

Article 2 : D'autoriser M. le président à signer l'avenant ci-annexé ;

Article 3 : La dépense résultant du présent avenant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe assainissement sur le code opération 05P132O001 - Exploitation Eaux Pluviales - Nature analytique 3114/6574 - Subvention fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé - 831 - Aménagement des eaux.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2014

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2014

Mme. ANNE-LISE JACQUET